

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/07-378-461 du 29/01/07

PROROGATION DU MANDAT DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES DES PERSONNELS ATOS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et services extérieurs

Affaire suivie par : Mme M.Françoise Rouelle-Allodi (Secrétariat de la DIPA)
tél. 04-42-91-72-26 Fax : 04-42-91-70-06 – courriel : ce : dipa@ac-aix-marseille.fr

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- **VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, notamment son article 7 ;
- **VU** la lettre ministérielle DGRH-C-1-2 n°2006-110 du 7 décembre 2006 relative au scrutin organisé pour le renouvellement des commissions administratives paritaires nationales et académiques fixé au 4 décembre 2007 ;
- **VU** les arrêtés rectoraux DIPA-Secrétariat portant désignation des représentants de l'administration et des personnels aux commissions administratives paritaires académiques à l'issue du scrutin du 9 mars 2004 ;
- **VU** l'avis du comité technique paritaire académique en date du 17 janvier 2007 ;

- A R R E T E -

- ARTICLE 1^{er} - La durée du mandat des commissions administratives paritaires académiques renouvelées à l'issue du scrutin du 9 mars 2004 est prorogée jusqu'au scrutin du 4 décembre 2007.
Sont concernées les commissions compétentes à l'égard des corps suivants :
- Conseillers d'administration scolaire et universitaire
 - Attachés d'administration scolaire et universitaire
 - Secrétaires d'administration scolaire et universitaire
 - Adjointes administratifs des services déconcentrés
 - Personnels infirmiers de l'Education Nationale
 - Aides Techniques de Laboratoire
 - Aides de Laboratoire
 - Maîtres ouvriers et chefs de garage
 - Ouvriers Professionnels et Conducteurs d'automobile
- ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 janvier 2007.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.